

RECRUTER UN APPRENTI EN CFA - MFR

- ► L'apprentissage en quelques mots
- ► Le rôle de chaque acteur : l'Entreprise, l'Apprenti et le CFA-MFR
- Quel coût pour votre entreprise ?



L'APPRENTISSAGE EN QUELQUES MOTS

L'apprentissage : de quoi parle-t-on ?

C'est une **formation professionnelle en alternance**, dispensée d'une part en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, et d'autre part dans un centre de formation pour apprentis (CFA-MFR).

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage?

- C'est un contrat de travail d'une durée de 6 mois à 3 ans en fonction du cycle de formation.
- ▶Il est signé entre un apprenti, âgée de 16 ans (ou 15 ans si le jeune a terminé son cycle collège) jusqu'à 29 ans révolus, un employeur et le CFA-MFR. L'employeur et l'apprenti disposent d'une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise, durant laquelle ils peuvent tous deux tester, et éventuellement rompre le contrat sans motif.

Pour une entreprise, choisir l'apprentissage c'est :

- Former un apprenti à ses méthodes de travail
- ▶ Transmettre les savoir-faire de l'entreprise
- ▶ Embaucher à moindre coût
- ▶ Permettre à un jeune de se former en alternance entre entreprise et CFA-MFR

LE RÔLE DE CHAQUE ACTEUR :

Le rôle de l'entreprise :

- ▶ Proposer un poste en adéquation avec la formation
- ▶ Désigner un maître d'apprentissage chargé d'accompagner l'apprenti sur toute la durée de sa formation et de suivre sa progression en entreprise et en formation
- ▶ Donner à l'apprenti les moyens nécessaires à sa formation pratique et des tâches adaptées à sa progression et au diplôme visé
- ▶ Prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de l'apprenti
- ▶ Informer l'apprenti sur les règles et la culture d'entreprise

Le rôle de l'apprenti:

- ▶ Être assidu en formation
- ► Se présenter aux examens
- ▶ Respecter le règlement intérieur et les horaires de l'entreprise et du CFA-MFR
- ► Respecter la réglementation du travail
- ▶ Effectuer les missions confiées en entreprise et au CFA-MFR

Le rôle du CFA-MFR:

- ▶ Dispenser une formation générale associée à une formation pratique
- ► Assurer la coordination entre l'entreprise et le CFA-MFR et le suivi avec le maître d'apprentissage (visites en entreprise ou échanges téléphoniques)
- ▶ Transmettre toutes les informations utiles à la formation de l'apprenti
- ▶ Informer l'apprenti de toutes les modalités liées à l'apprentissage

QUEL COÛT POUR L'ENTREPRISE ?

La rémunération de l'apprenti

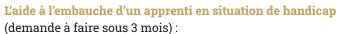
Le salaire brut varie selon l'âge de l'apprenti et son année dans le cycle de formation.

Année	Âge de l'apprenti			
	- de 18 ans	de 18 ans à 21 ans	de 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	
2º année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3º année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	

Les aides aux employeurs

L'aide unique à l'apprentissage du secteur privé

Aide unique de 6 000€ la l^{ère} année d'exécution du contrat d'apprentissage signé après le l^{er} janvier 2023



▶ secteur privé : se renseigner auprès de l'AGEFIPH

▶ secteur public : se renseigner auprès du FIPHFP

Les coûts de formation liés à l'apprentissage

Les coûts de formation sont pris en charge à 100% par les OPCO (secteur privé) ou le CNFPT (secteur public).

L'exonération des cotisations

L'entreprise est exonérée des cotisations salariales et patronales au titre de la CSG et la CRDS, des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse), et de l'assurance chômage. Seules les cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues.

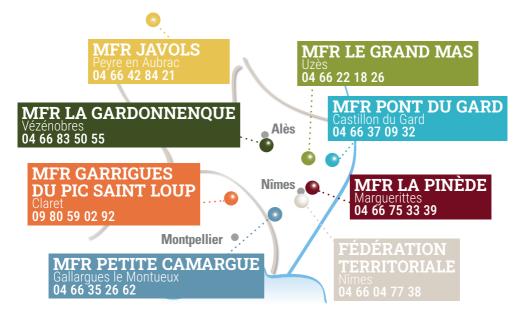
La prise en charge pour la formation du maître d'apprentissage

Le tuteur en entreprise, doit réaliser une formation maître d'apprentissage (prise en charge par son OPCO ou CNFPT).

La déduction fiscale de la taxe d'apprentissage peut se faire sous certaines conditions.



LE RÉSEAU DES MFR OCCITANIE - MÉDITERRANÉE





FÉDÉRATION TERRITORIALE OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

1120, route de Saint-Gilles - BP 90028 30023 NÎMES CEDEX 01

04 66 04 77 38 mfr-oc-med@mfr.asso.fr

avec le soutien de









L'ADDITION GAGNANTE POUR TON AVENIR!

Erasmus



Une expérience professionnelle à l'étranger qui favorise la poursuite d'études et l'insertion professionnelle pour 69 % des jeunes. Au cours de leur formation en MFR, la majorité des jeunes vivront une expérience professionnelle dans 11 pays européens.





